

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 06-juin-2014

Date de révision 24-déc.-2021

Numéro de révision 5

1. Identification

ScintiSafe™ Econo 2 Cocktail (Scintanalyzed) Nom du produit

SX21-5 Cat No.:

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6.

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Fabricant

Fisher Scientific Company One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410

Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887

CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 2 Toxicité par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves Susceptible de provoquer le cancer



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

NE PAS faire vomir

Enlever les vêtements contaminés

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Contact avec la peau

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Contient un perturbateur endocrinien connu ou suspecté

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	67774-74-7	60-80
Dioctyl sodium sulfosuccinate	577-11-7	10-20
Phosphate de tributyle	126-73-8	2.5-10
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	2.5-10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	68412-53-3	<=2.5
.alpha(nonylphenyl)omegahydroxy-, branched,		
phosphates		
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	<=2.5
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)ethenyl]-	13280-61-0	<=2.5

4. Premiers soins

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des

soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Obtenir des

Date de révision 24-déc.-2021

soins médicaux si des symptômes apparaissent. Risque de lésions graves aux poumons

(par aspiration).

NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Appeler Ingestion

immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si des vomissements surviennent

naturellement, faire pencher la victime.

Symptômes et effets les plus

importants

Notes au médecin

Cause des brûlures des yeux.

Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), une poudre extinctrice, une mousse Agents extincteurs appropriés

anti-alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

150 °C / 302 °F Point d'éclair

Méthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation 400 °C / 752 °F

Limites d'explosivité

Supérieures 9.0 vol % Inférieure 1.0 vol %

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité **Dangers physiques** 2 1 0 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate. Précautions personnelles

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données écologiques Précautions environnementales

supplémentaires. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts

sanitaires. Recueillir le produit répandu.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter l'ingestion et

Date de révision 24-déc.-2021

l'inhalation.

Entreposage.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita nnique	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Phosphate de tributyle	TWA: 0.2 ppm TWA: 2.2 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	(Vacated) TWA: 0.2 ppm (Vacated) TWA: 2.5 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	IDLH: 30 ppm TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m ³

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

1	Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
-	Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
-	Néoprène	fabricant		éclaboussures seulement
1	Caoutchouc naturel			
	PVC			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales

doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

 État physique
 Liquide

 Aspect
 Incolore

 Odeur
 Caractéristique

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

pH Non applicable
Point/intervalle de fusion -70 °C / -94 °F

Point/intervalle d'ébullition 271 - °C / 519.8 - 644 °F

Point d'éclair 150 °C / 302 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion Supérieures

 Supérieures
 9.0 vol %

 Inférieure
 1.0 vol %

Pression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

Densité

Solubilité Immiscible à l'eau

Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation 400 °C / 752 °F

Température de décomposition ViscositéAucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) 2.5-10

10. Stabilité et réactivité

0.9

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre

Polymérisation dangereuseUne polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Vapeur CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	LD50 > 5000 mg/kg (Rat)	LD50 > 10200 mg/kg (Rabbit)	Non inscrit(e)
Dioctyl sodium sulfosuccinate	>3100 mg/kg (Rat)	>10000 mg/kg (Rabbit)	>20.0 mg/L/4h (Rat)
Phosphate de tributyle	LD50 = 1390 mg/kg (Rat)	LD50 > 10000 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 1.359 mg/L (Rat) 4 h
Ethoxylates de nonylphénols	LD50 = 2590 mg/kg (Rat)	LD50 = 1780 μL/kg(Rabbit)	Non inscrit(e)

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Irritation grave des yeux; Irritant pour la peau

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	67774-74-7	Non inscrit(e)				
Dioctyl sodium sulfosuccinate	577-11-7	Non inscrit(e)				
Phosphate de tributyle	126-73-8	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	A3	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	Non inscrit(e)				
Poly(oxy-1,2-ethanediy l), .alpha(nonylphenyl) omegahydroxy-, branched, phosphates	68412-53-3	Non inscrit(e)				
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non inscrit(e)				
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphe nyl)ethenyl]-	13280-61-0	Non inscrit(e)				

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, Aucun renseignement disponible aigus et différés

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Composant	UE - Liste de perturbateurs	UE - Perturbateurs	Japon - Renseignements sur le
	endocriniens potentiels	endocriniens - substances	perturbateur endocrinien

		évaluées	
Ethoxylates de nonylphénols	Group III Chemical	Non applicable	Non applicable

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	EC50: 0.009 - 0.08 mg/L, 48h (Daphnia magna)
Dioctyl sodium sulfosuccinate	Non inscrit(e)	20-40 mg/L LC50 96 h 37 mg/L LC50 96 h 24 mg/L LC50 96 h	Non inscrit(e)	36 mg/L EC50 = 48 h
Phosphate de tributyle	EC50: = 4.4 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: = 1.1 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)	LC50: = 8.18 mg/L, 96h (Pimephales promelas) LC50: = 4.5 mg/L, 96h (Oryzias latipes) LC50: = 9.6 mg/L, 96h static (Oryzias latipes) LC50: 1.0 - 10.0 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 4.2 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 13 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: 7.66 - 8.74 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)	Non inscrit(e)	EC50: 1.58 - 8.43 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité

Immiscible à l'eau

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau.

Composant	Log Poctanol/eau	
Phosphate de tributyle	2.5	

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDG/IMONon réglementé

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

Composant No. CAS DSL NDSL TSCA TSCA inventory EINECS ELINCS NL	Composent	No CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory	EINECS	ELINCS	NLP
	Composant	No. CAS	υδΓ	NDSL	ISCA	TSCA Inventory	EINECO	ELINGS	NLP

					notification - Active-Inactive			
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	67774-74-7	Х	-	Х	ACTIVE	267-051-0	-	-
Dioctyl sodium sulfosuccinate	577-11-7	Х	-	Х	ACTIVE	209-406-4	-	-
Phosphate de tributyle	126-73-8	Х	-	Х	ACTIVE	204-800-2	-	-
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	Х	-	Х	ACTIVE	=	-	500-024-6
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha(nonylphenyl)omegahyd roxy-, branched, phosphates	68412-53-3	Х	1	Х	ACTIVE	-	1	-
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	X	-	X	ACTIVE	202-181-3	-	-
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)ethenyl]-	13280-61-0	Х	-	X	ACTIVE	236-285-5	-	-

No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
67774-74-7	X	KE-02156	ı	1	X	Х	X	X
577-11-7	X	KE-32402	X	X	X	Х	X	X
126-73-8	X	KE-34036	X	X	X	X	X	X
9016-45-9	X	KE-26244	X	X	X	Х	Х	Х
68412-53-3	X	99-3-1253	-	-	X	Х	Х	Х
92-71-7	Х	KF-12092	X	X	X	X	X	Х
13280-61-0	X	KE-03298	-	-	X	-	X	-
	577-11-7 126-73-8 9016-45-9 68412-53-3	67774-74-7 X 577-11-7 X 126-73-8 X 9016-45-9 X 68412-53-3 X 92-71-7 X 13280-61-0 X	67774-74-7 X KE-02156 577-11-7 X KE-32402 126-73-8 X KE-34036 9016-45-9 X KE-26244 68412-53-3 X 99-3-1253 92-71-7 X KE-12092 13280-61-0 X KE-03298	67774-74-7 X KE-02156 - 577-11-7 X KE-32402 X 126-73-8 X KE-34036 X 9016-45-9 X KE-26244 X 68412-53-3 X 99-3-1253 - 92-71-7 X KE-12092 X 13280-61-0 X KE-03298 -	67774-74-7 X KE-02156 577-11-7 X KE-32402 X X 126-73-8 X KE-34036 X X 9016-45-9 X KE-26244 X X 68412-53-3 X 99-3-1253 92-71-7 X KE-12092 X X 13280-61-0 X KE-03298	67774-74-7 X KE-02156 - - X 577-11-7 X KE-32402 X X X 126-73-8 X KE-34036 X X X 9016-45-9 X KE-26244 X X X 68412-53-3 X 99-3-1253 - - X 92-71-7 X KE-12092 X X X 13280-61-0 X KE-03298 - - X	67774-74-7 X KE-02156 - - X X 577-11-7 X KE-32402 X X X X 126-73-8 X KE-34036 X X X X 9016-45-9 X KE-26244 X X X X 68412-53-3 X 99-3-1253 - - X X 92-71-7 X KE-12092 X X X X 13280-61-0 X KE-03298 - - X -	67774-74-7 X KE-02156 - - X X X 577-11-7 X KE-32402 X X X X X 126-73-8 X KE-34036 X X X X X 9016-45-9 X KE-26244 X X X X X 68412-53-3 X 99-3-1253 - - X X X 92-71-7 X KE-12092 X X X X X 13280-61-0 X KE-03298 - - X - X

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Phosphate de tributyle			Subject to Monitoring and Surveillance Activities
Ethoxylates de nonylphénols	Part 1, Group B Substance	Schedule I	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha(nonylphenyl)omegahydro xy-, branched, phosphates	Part 1, Group B Substance		

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Phosphate de tributyle	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

ScintiSafe™ Econo 2 Cocktail (Scintanalyzed)

Ethoxylates de nonylphénols	-	Use restricted. See item 46[b].	SVHC Candidate list - 500-024-6;
		(see link for restriction details)	932-998-7 - Endocrine disrupting
		Use restricted. See item 46a.	properties, Article 57f - environment
		(see link for restriction details)	

After the sunset date the use of this substance requires either an authorization or can only be used for exempted uses, e.g. use in scientific research and development which includes routine analytics or use as intermediate.

https://echa.europa.eu/authorisation-list

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

https://echa.europa.eu/candidate-list-table

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	67774-74-7	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dioctyl sodium sulfosuccinate	577-11-7	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Phosphate de tributyle	126-73-8	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha(nonylphenyl)omega. -hydroxy-, branched, phosphates	68412-53-3	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)eth enyll-	13280-61-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Benzene, C10-13-alkyl derivitives	67774-74-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dioctyl sodium sulfosuccinate	577-11-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Phosphate de tributyle	126-73-8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha(nonylphenyl)omega. -hydroxy-, branched, phosphates	68412-53-3	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)eth enyl]-	13280-61-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

 Date de préparation
 06-juin-2014

 Date de révision
 24-déc.-2021

 Date d'impression
 24-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité